

SOMMAIRE

1. La lettre du directeur
2. Nous contacter : présentation de la personne référente handicap
3. Locaux handi-accessibles
4. Un suivi adapté aux besoins de chacun pour les formations en présentiel et à distance
5. Les structures en Île-de-France pour vous accompagner dans vos démarches

LA LETTRE DU DIRECTEUR

L'IRIS, Institut de relations internationales et stratégiques, est le seul think tank du paysage français qui a créé sa propre école | IRIS Sup' en 2002.

Depuis sa création, notre mission à IRIS Sup' est d'accompagner tous nos étudiants y compris celles et ceux en situation de handicap à accomplir leurs objectifs professionnels.

Très attachées à nos valeurs, Indépendance ; Diversité et rigueur intellectuelle ; Transparence ; Pédagogie et dialogue, les équipes de l'IRIS et de son école IRIS Sup' ont particulièrement à cœur de lutter contre toute forme de discrimination.

Au sein de nos promotions, nous avons toujours accueilli des étudiants en situation de handicap et nous nous sommes efforcés d'adapter la formation pour répondre à leurs besoins.

Entre 2021 et 2024, IRIS Sup' a accompagné 51 étudiants ayant des besoins spécifiques.

Nous restons à votre écoute !



Pascal BONIFACE
Directeur de l'IRIS

IRIS Sup' – école du think tank IRIS (Institut de relations internationales et stratégiques) est en conformité avec les critères d'égalité pour tous pour l'accès à la formation (cf. Article D 6112-3 & Décret 2008-244).

Nos locaux sont accessibles aux personnes en situation de handicap et nos parcours de formation sont adaptables aux différents types de handicap.

NOUS CONTACTER :

PRÉSENTATION DE LA PERSONNE RÉFÉRENTE HANDICAP



Au sein de l'équipe d'IRIS Sup', la personne référente handicap est **Laurence THOMASSET**.

- **Bureau :** IRIS - 2 bis, rue Mercœur 75011 Paris
5^e étage | bureau des formations en présentiel
- **Horaires :** Lundi : 9 h 30 - 17 h 30
Mardi-Vendredi : 9 h 30 - 18 h 30
- **Coordonnées :** e-mail > handicap@iris-france.org
téléphone > +33 (0)1 53 27 60 79

Laurence Thomasset se tient à votre disposition pour répondre à toutes vos questions, adapter la prestation de formation et mettre en œuvre le suivi nécessaire aux besoins liés à votre handicap auprès de nos intervenants.

LOCAUX HANDI-ACCESSIBLES

L'IRIS dispose de ses propres locaux (2 bis, rue Mercœur, Paris 75011). Le registre d'accessibilité (correspondant à l'arrêté du 19 avril 2017) est disponible sur notre [site internet](#). Nous sommes un établissement de catégorie 5.

A/ Accessibilité des PMR (arrêté du 19 avril 2017)

- Les escaliers et rampes d'accès
- Les circulations (couloir, chemin extérieur)
- Les sanitaires
- L'éclairage et l'acoustique

B/ Respect des règles ERP (registre de sécurité)

Seuil d'assujettissement > ou = 200 personnes (200 sur 1 niveau / 100 RDC et 100 R + 1)

- Risques incendie
- Registre de sécurité
- Aération et assainissement
- Interdiction de fumer
- Superficie des salles ...

L'aménagement des locaux d'IRIS Sup' permet une circulation en fauteuil. Ascenseurs, portes larges, salles et amphithéâtre modulables peuvent être adaptés, au cas par cas, aux besoins des étudiants handicapés

Pour les personnes atteintes d'une déficience visuelle, il est possible de prendre rendez-vous afin de visiter notre établissement avant le début des cours.

UN SUIVI ADAPTÉ AUX BESOINS DE CHACUN POUR LES FORMATIONS EN PRÉSENTIEL ET À DISTANCE

De la candidature à l'admission, le référent handicap se tient à disposition pour étudier les besoins spécifiques et les solutions à mettre en œuvre, et notamment :

- organisation d'ateliers de méthodologie supplémentaires
- des ressources documentaires sont disponibles en ligne grâce à un abonnement à CAIRN qui donne accès à de nombreuses revues
- un aménagement des modalités générales d'évaluation des connaissances et des compétences

A/ Formations en présentiel

Les promotions ne dépassant pas 45 étudiants, chacun fait l'objet d'une attention particulière. Chaque promotion est suivie par différents intervenants : au côté du responsable pédagogique, un responsable administratif accompagne les étudiants dans leur quotidien. Conseils, encouragements, démarches administratives, les étudiants trouveront toujours l'aide nécessaire.

Des personnes suivent particulièrement les **stagiaires de la formation continue**, pour les accompagner dans leurs démarches de prise en charge avant la rentrée et pendant leur scolarité.

Un **étudiant en situation de handicap** bénéficie tout au long de l'année d'une personne référente chargée de définir ses besoins d'adaptation (locaux, cours, examens) et de relayer l'information. La généralisation progressive d'une offre à distance peut être, dans certains cas, une solution à étudier pour suivre les enseignements d'IRIS Sup'.

B/ Formations à distance

Les étudiants font l'objet d'un triple accompagnement :

- technique : prise en main des outils et des plateformes d'enseignement à distance
- accompagnement quotidien : conseils d'organisation, encouragements, réponse à toutes questions ou difficultés rencontrées
- méthodologique : soutien collectif et/ou individuel

Les étudiants en situation de handicap peuvent faire l'objet d'un accompagnement spécifique et d'un aménagement des modalités d'évaluation (entretiens individuels, aide méthodologique renforcée, tiers temps aux examens ou encore présentation de tous les supports de cours dans la police Comic sans MS, en caractère 14 pour les personnes atteintes de dyspraxie). Les échanges ont lieu par mail, par le biais de la plateforme, mais aussi par téléphone ou Skype, selon les besoins de chacun.

LES STRUCTURES EN ÎLE-DE-FRANCE POUR VOUS ACCOMPAGNER DANS VOS DÉMARCHES

Dans la région de l'Île-de-France, il existe de nombreuses structures pour accompagner le handicap et vous aider à trouver des financements et à vous insérer professionnellement.

Nous sommes là pour vous accompagner dans vos démarches, n'hésitez pas à nous contacter pour vous aider.

Vous trouverez ci-dessous une liste non-exhaustive des sites Internet des structures :

- L'Agefiph : <https://www.agefiph.fr/personne-handicapee>
- La Maison départementale des personnes handicapées de Paris (MDPH) : <https://handicap.paris.fr/demarches-mdph/>

Ce site internet est une source d'information très complète sur les aides délivrées par la maison départementale du handicap (MDPH), mais aussi par d'autres acteurs : partenaires institutionnels et associations.

- Le Service social polyvalent / de proximité (SSP) du 11^e arrondissement : <https://www.paris.fr/equipements/service-social-de-proximite-du-11e-arrondissement-2265>
- L'Allocation adulte handicapé (AAH) : <https://www.aide-sociale.fr/aah-allocation-adulte-handicape/>
- La Carte mobilité inclusion (CMI) : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34049>

RÉFÉRENCES COMPLÉMENTAIRES

- Centre de ressources [Escavie | CRAMIF](#)
- Visualisez des appartements virtuels avec [Maison virtuelle Escavie-Aides logement-Handicap-Personnes âgées-CRAMIF](#)